

# Le Manoir du Hom à Beaumont-le-Roger



Randonnée n°2484816

Une randonnée proposée par Dominique Louis

Version améliorée de l'itinéraire balisé Bleu, en partant de la Place de la Mairie (superbement réaménagée) pour intégrer la traversée de la ville dont le patrimoine est intéressant et mis en valeur par les récents aménagements.

<b>Durée :</b>	3h05	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	9,87 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	96 m	<b>Activité :</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif :</b>	91 m		
<b>Point haut :</b>	150 m	<b>Commune :</b>	Beaumont-le-Roger (27170)
<b>Point bas :</b>	87 m		

## Description

Grand parking Place Carnot (place de la Poste).

**(D/A)** Au départ de la mairie de Beaumont-le-Roger (panneaux d'interprétation et plan des randonnées), prenez la direction de Beaumesnil (RD25) par la Rue Jules Prior.

**(1)** Sur la place de l'ancienne église de Vieilles (aujourd'hui brocante et garage), appuyez à droite pour emprunter la Rue Jules Ferry. Puis devant l'ancienne école en brique polychrome, aujourd'hui Délégation sociale de l'Eure, tournez à gauche Rue Aristide Briand. Devant la salle Marcel Mule, prenez l'allée à gauche (Avenue Albert Parissot) qui passe devant la Fabrique de la Risle.

**(2)** Au Monument aux Morts, traversez la Rue Jules Prior que vous suivrez vers la droite.

À l'angle, tournez à gauche Rue du Pont aux Chèvres et changez de trottoir en empruntant un passage protégé.

**(3)** Devant l'usine Scheider (panneau d'interprétation), bifurquez à droite Rue du Hom en direction de la Bigottière, passez devant le tennis et le stade pour sortir de la ville. Après une petite pause pour admirer le manoir du Hom (XVI<sup>e</sup> siècle), ses douves en eau et ses imposantes dépendances, continuez la petite route qui va longer la voie ferrée.

**(4)** Prenez le chemin à droite au plus près de la voie ferrée (mais sans la traverser). Devant l'entrée du moulin, obliquez par le chemin à droite qui fait le tour du moulin et de son plan d'eau (superbe vue par l'arrière). Le Chemin de la Bigottière passe devant un superbe bâtiment à colombage récemment restauré avant de bifurquer à gauche pour traverser la Risle puis longer à main droite le Lac du Grosley.

**(5)** Suivez la route à droite qui passe devant le Lac de Grosley. Après le lac, montez par le chemin à gauche en direction de la forêt.

**(6)** En haut du chemin, prenez la RD vers la gauche sur 70 m et obliquez par le premier chemin à droite (GR® 224). Suivez ce chemin tout droit pour traverser le bois de Conchez. À la patte d'oie, appuyez à droite et descendez vers le vallon.

**(7)** Au fond du vallon, continuez tout droit pour remonter sur l'autre versant. En haut, au bord de la plaine, à la croisée des chemins, bifurquez à gauche pour rester dans le chemin creux.

**(8)** Avant de redescendre, bifurquez à droite pour rester sur le plateau puis appuyez à gauche vers les arbres.

## Points de passages

### **D/A Parkings de la marie ou de la poste - Mairie de Beaumont-le-Roger**

N 49.079894° / E 0.776885° - alt. 90 m - km 0

- 1 Place de l'ancienne église de Vieilles**  
N 49.078721° / E 0.776075° - alt. 89 m - km 0.15
- 2 Rue du Pont aux Chèvres**  
N 49.075997° / E 0.774654° - alt. 91 m - km 0.65
- 3 Rue du Hom**  
N 49.075593° / E 0.77799° - alt. 91 m - km 1.08
- 4 Chemin longeant la voie ferrée**  
N 49.063655° / E 0.787335° - alt. 103 m - km 2.71
- 5 RD devant le lac de Grosley**  
N 49.060291° / E 0.797501° - alt. 92 m - km 3.69
- 6 En haut, RD vers la gauche**  
N 49.054005° / E 0.810064° - alt. 149 m - km 4.96
- 7 Fond du vallon**  
N 49.069886° / E 0.798767° - alt. 114 m - km 7.07
- 8 À droite**  
N 49.070062° / E 0.787378° - alt. 122 m - km 8.08
- 9 Impasse du Chemin des Moulins**  
N 49.076078° / E 0.784776° - alt. 107 m - km 8.79
- 10 RD 133**  
N 49.078215° / E 0.783403° - alt. 98 m - km 9.08

### **D/A - Mairie de Beaumont-le-Roger**

N 49.079947° / E 0.776923° - alt. 90 m - km 9.87

(9) De retour sur le goudron, un petit chemin à gauche offre une jolie vue sur la ville (aller-retour de 50m) avant de reprendre le goudron qui descend la côte Saint-Aubin vers la gauche.

(10) En bas, prenez la route vers la gauche sans changer de trottoir. Continuer tout droit en traversant la Rue Saint-Sauveur. Puis devant le bar le Brazza, traversez le boulevard et prenez à droite la Rue Saint-Nicolas en direction de l'église. Après avoir jeté un œil à l'église Saint-Nicolas et visité l'office de tourisme, suivez, à gauche, la Rue Chanteraine pour retrouver le point de départ (D/A).

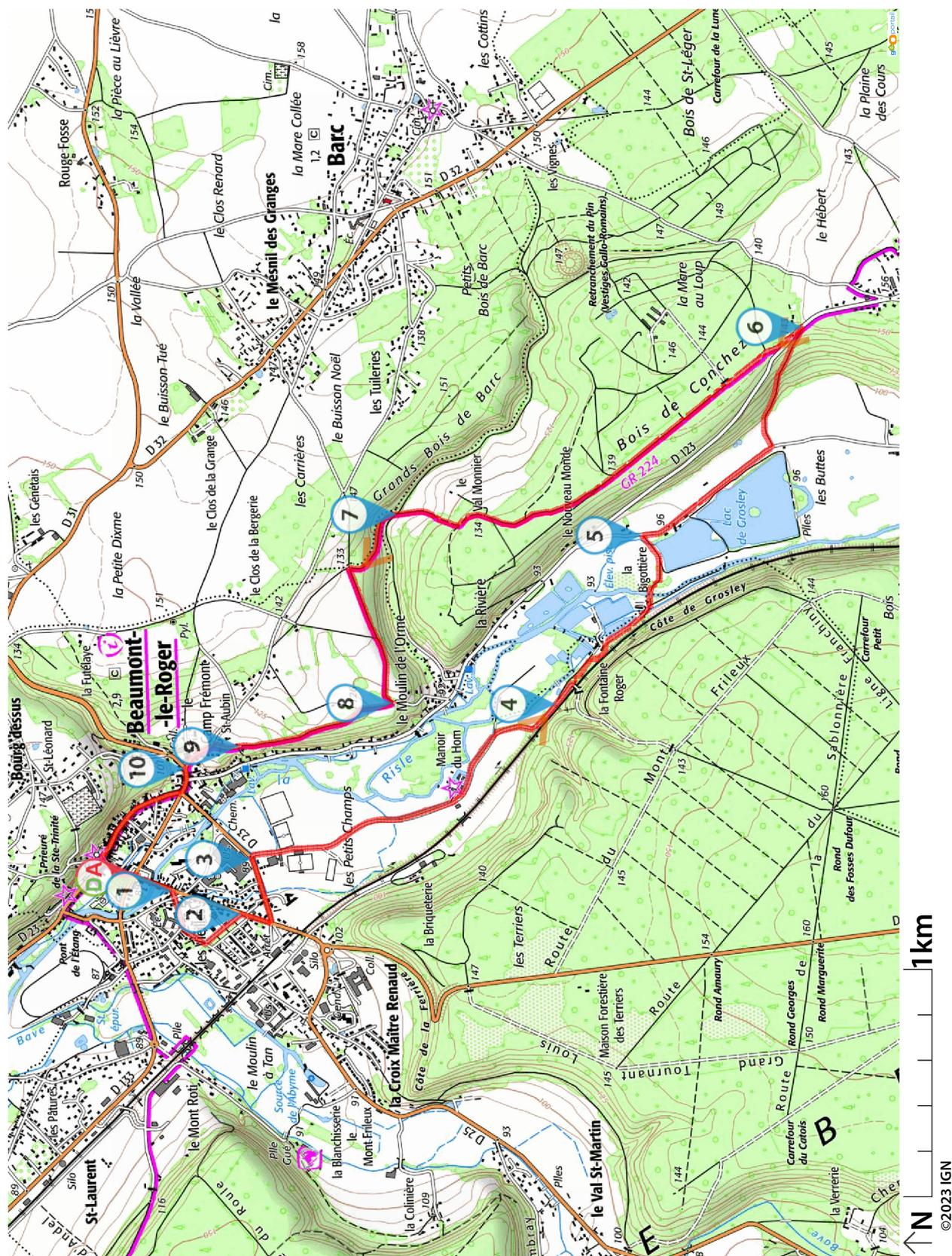
### Informations pratiques

- le jardin public derrière la mairie offre un joli lieu de pique-nique
- l'office de tourisme se situe sur la place de l'église

### A proximité

- Fabrique de la Risle sur l'Avenue Parissot : exposition d'artisanat et d'histoire locale
  - Manoir du Hom (propriété privée bien visible de la route)
  - Lac de Grosley (réservé aux pêcheurs)
  - Église Saint-Nicolas classée Monument Historique : son clocher présente un superbe Jacquemard, le général Régulus.
  - Ruines du Prieuré (classées Monument Historique) avec jolie vue sur la ville
- Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-manoir-du-hom-a-beaumont-le-roger/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du *visorandonneur*

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**